



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-021-2023-12

PUBLIÉ LE 12 DÉCEMBRE 2023

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience**

IDF-2023-12-05-00017 - Arrêté n° ADOS-2023-4143 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE (7 pages)

Page 3

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail**

IDF-2023-12-12-00001 - Décision n° 2023-191 du 12 décembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France (6 pages)

Page 11

IDF-2023-12-11-00008 - Décision n° 2023-192 du 11 décembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines (4 pages)

Page 18

## **Rectorat de l'académie de Versailles /**

IDF-2023-12-01-00009 - Arrêté portant nomination du Directeur du GIP FCIP (1 page)

Page 23

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-05-00017

Arrêté n° ADOS-2023-4143 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l' Etablissement Français du Sang d Ile-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

## AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

### Arrêté n° DOS-2023 / 4143 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France sis, 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE

#### LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS-2023/015 du 24 juillet 2023 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2023/3045 en date du 4 septembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France ;
- VU** Les demandes reçues en date des 7 septembre, 10, 19 et 27 octobre complétées le 21 novembre 2023 de Madame Elodie MAENULEIN, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, sis 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, de Madame Martine FLORENT, médecin, biologiste médical salariée, depuis le 2 mai 2022 ;
  - L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, de Monsieur Stéphane CHERIF, pharmacien, biologiste médical salarié, depuis le 25 septembre 2023 ;
  - L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Établissement Français du Sang d'Île-de-France, de Madame Amélie DUMESGES, pharmacien, biologiste médical salariée depuis le 11 septembre 2023 ;

- La nomination de Madame Elodie MAENULEIN en tant que nouvelle biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France au 1<sup>er</sup> octobre 2023, en remplacement de Madame Valentine FIGHMAN ;
- L'intégration, au sein du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, de Monsieur Lance AUGIER, médecin, biologiste médical salarié à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- La fermeture définitive du site « Marie Lannelongue », Centre Chirurgical Marie Lannelongue, sis 133 avenue de la Résistance à LE PLESSIS ROBINSON (92350) au 18 octobre 2023.

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Martine FLORENT, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Madame Martine FLORENT en date du 17 février 2022, à compter du 2 mai 2022 ;

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Stéphane CHERIF, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 28 janvier 2022 ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Monsieur Stéphane CHERIF en date du 11 avril 2023, à compter du 25 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Madame Amélie DUMESGES en date du 11 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Amélie DUMESGES, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 11 septembre 2023 ;

**CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Lance AUGIER, ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;

**CONSIDERANT** Le contrat à durée indéterminée conclu entre l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, représenté par Monsieur Stéphane NOEL, agissant en qualité de Directeur et Monsieur Lance AUGIER à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** Le courrier de nomination de Madame Elodie MAENULEIN en qualité de biologiste responsable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** Le courrier de Madame Elodie MAENULEIN, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale, confirmant l'arrêt de toute activité sur le site « Marie Lannelongue » sis, 133 avenue de la Résistance à PLESSIS ROBINSON (92350) à compter du 18 octobre 2023 ;

## ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Le laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France, dont le siège social administratif est situé au 122/130 rue Marcel Hartmann 94200 IVRY-SUR-SEINE, exploité par l'Etablissement Français du Sang, sis 20, avenue du Stade de France 93218 LA PLAINE SAINT DENIS, enregistré dans le fichier FINESS EJ sous le N° 930 019 229, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-499 sur **les vingt-quatre sites** fermés au public, listés ci-dessous :

- 1- Le site PITIE-SALPETRIERE, site principal  
Hôpital Pitié-Salpêtrière  
47, boulevard de l'hôpital 75013 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 942
- 2- Le site BICHAT  
Hôpital Bichat  
46, rue Henri Huchard 75018 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 959
- 3- Le site COCHIN  
Hôpital Cochin  
33, rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 967
- 4- Le site SAINT-ANTOINE  
Hôpital Saint-Antoine  
53, boulevard Diderot 75012 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 975
- 5- Le site SAINT-LOUIS  
Hôpital Saint-Louis  
1, avenue Claude Vellefaux 75010 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 983
- 6- Le site TENON  
Hôpital Tenon  
4, rue de Chine 75020 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 054 991
- 7- Le site LARIBOISIERE  
Hôpital Lariboisière  
2, rue Ambroise Paré 75010 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 006
- 8- Le site ARMAND TROUSSEAU  
Hôpital TROUSSEAU  
Pavillon Guérin  
26 avenue du Docteur Arnold Netter 75012 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
Nouveau N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 014

- 9- Le site ROBERT DEBRE  
Hôpital Robert DEBRE  
48, boulevard Sérurier 75019 PARIS  
pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 022
- 10- Le site HOPITAL EUROPEEN GEORGES POMPIDOU  
Hôpital Européen Georges Pompidou  
20, rue Leblanc 75015 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 030
- 11- Le site NECKER  
Hôpital Necker Enfants Malades  
149, rue de Sèvres 75015 PARIS  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°750 055 048
- 12- Le site HENRI MONDOR  
51, avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 94010 CRETEIL  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie, génétique constitutionnelle,  
immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité (groupage HLA)  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 751
- 13- Le site BICETRE  
Hôpital Bicêtre  
78, rue du Général Leclerc 94275 LE KREMLIN BICETRE  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 769
- 14- Le site PAUL BROUSSE  
Hôpital Paul Brousse  
14, avenue Paul Vaillant Couturier 94800 VILLEJUIF  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 777
- 15- Le site INSTITUT GUSTAVE ROUSSY  
Institut Gustave Roussy  
39, rue Camille Desmoulins 94805 VILLEJUIF  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°940 021 785
- 16- Le site AVICENNE  
Hôpital Avicenne  
125, rue de Stalingrad 93009 BOBIGNY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°930 025 176
- 17- Le site PONTOISE  
Hôpital de Pontoise  
2, avenue de l'Île de France, BP 9, 95301 PONTOISE  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°950 039 255
- 18- Le site MELUN  
Centre Hospitalier Sud Ile-de-France  
270, Avenue Marc Jacquet 77000 MELUN  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°770 020 006

- 19- Le site MEAUX  
Hôpital de Meaux  
6/8, rue saint-Fiacre 77104 MEAUX  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°770 020 014
- 20- Le site VERSAILLES  
2, rue Jean-Louis Forain 78153 LE CHESNAY Cedex  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 455
- 21- Le site POISSY  
Hôpital de Poissy Saint-Germain  
9, rue Champ Gaillard 78300 POISSY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°780 022 463
- 22- Le site BEAUJON  
Hôpital Beaujon  
100, boulevard du Général Leclerc 92110 CLICHY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 610
- 23- Le site ANTOINE BECLERE  
Hôpital Antoine Béclère  
157, rue de la Porte de Trivaux 92140 CLAMART  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°920 028 628
- 24- Le site EVRY  
Quartier de l'Hôpital  
Rue du Pont Amar 91023 EVRY  
Pratiquant les activités d'immuno-hématologie  
N° FINESS ET en catégorie 132 N°910 021 088

Les cinquante-trois biologistes médicaux exerçant au sein du laboratoire de l'Établissement Français du Sang d'Ile-de-France sont les suivants :

Nom	Prénom	Qualification
1- MAENULEIN	Elodie	<b>pharmacien, biologiste responsable</b>
2- FIHMAN	Valentine	Pharmacien
3- BOURGUIGNAT	Laure	pharmacien
4- SARDNAL	Véronique	médecin
5- NDIAYE	Kendeuguem	pharmacien
6- NIN	Frédéric	médecin
7- HILAIRE	Julie	pharmacien
8- PIRENNE	Françoise	médecin

9- BEGGA	Ferial	médecin
10- FLOC'H	Aline	médecin
11- GENTIL	Mélanie	pharmacien
12- CROISILLE	Laure	médecin
13- HARFOUCH	Elham	médecin
14- GAUTIER	Eric	médecin
15- ROUARD	Hélène	pharmacien
16- BENZAAD	Farid	médecin
17- DUONG	Minh-Toan	pharmacien
18- BOUTOUIL	Farid	médecin
19- LEVY	Eva	médecin
20- LEVY	Camille	pharmacien
21- MODOT	Thomas	pharmacien
22- MERAH	Amel	pharmacien
23- KLAREN	Juliana	médecin
24- VINATIER	Isabelle	pharmacien
25- MALLET	Agnès	médecin
26- LEPRETRE	Anne-Claire	médecin
27- DE LA TAILLE	Virginie	médecin
28- AWAD	Rime	pharmacien
29- COUROUBLE	Anne	pharmacien
30- DUBANTON Epouse FRANCOIS	Anne	médecin
31- COULON Epouse GILIBERT	Emmanuelle	médecin
32- BOULY	Nathalie	pharmacien
33- MENASIE	Senbetta	médecin
34- MARTINEZ Epouse DEPREY	Elvira	médecin
35- MOSHIRI	Parastou	médecin
36- BELLEVILLE Epouse ROLLAND	Tiphaine	pharmacien
37- BONNEMAIN Epouse BOCCARA	Claire	pharmacien

38- BROVEDANI	Sophie	pharmacien
39- LOUKIL	Chawki	médecin
40- CHAMPAGNAC Epouse GOURDIN	Catherine	pharmacien
41- LEJEUNE	Manon	pharmacien
42- SAVALLE	Anne	pharmacien
43- LAY	François	médecin
44- ABAZA	Ali	pharmacien
45- COLIN Epouse BOUNHIOL	Catherine	pharmacien
46- JABNOUNE	Inès	médecin
47- CAVALIE	Candice	médecin
48- ESSAYDI	Arnaud	pharmacien
49- HOURCADE	Daphné	pharmacien
<b>50- FLORENT</b>	<b>Martine</b>	<b>médecin</b>
<b>51- CHERIF</b>	<b>Stéphane</b>	<b>pharmacien</b>
<b>52- DUMESGES</b>	<b>Amélie</b>	<b>pharmacien</b>
<b>53- AUGIER</b>	<b>Lance</b>	<b>médecin</b>

**ARTICLE 2 :** L'arrêté n°DOS-2023/3045 en date du 4 septembre 2023 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale de l'Etablissement Français du Sang d'Ile-de-France est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

**ARTICLE 3 :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5 décembre 2023

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France

Par délégation  
Le Directeur du pôle Efficience

**signé**

Fabien PÉRUS

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-12-00001

Décision n° 2023-191 du 12 décembre 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis de  
l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la  
DRIEETS d Ile-de-France



**Décision n° 2023-191 du 12 décembre 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim  
de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R 8122-1 et suivants.

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 octobre 2019 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-25 du 1<sup>er</sup> avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de l'unité départementale des Hauts-de-Seine.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

- Unité de contrôle n° 1 : Madame Adeline GAZZOLA, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 2 : Monsieur William WYTS, directeur adjoint du travail.
- Unité de contrôle n° 3 : Madame Sylvie GUINOT, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 4 : Madame Kathia BRANDT, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 5 : Madame Nathalie NAMPON, directrice adjointe du travail.
- Unité de contrôle n° 6 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail par intérim.
- Unité de contrôle n° 7 : Madame Catherine FOMBELLE, directrice adjointe du travail.

## **ARTICLE 2**

Sans préjudice des dispositions de l'article R.8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R.8122-11 du code du travail encadrant la répartition organisationnelle des contrôles et juridique relative aux décisions administratives et pouvoirs relevant de la compétence exclusive des inspecteurs du travail dans les sections confiées à un contrôleur du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de l'unité départementale des Hauts-de-Seine les agents suivants :

### **Unité de contrôle n° 1**

Section 1-1 : Madame Delphine SARRASIN, inspectrice du travail.

Section 1-2 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail, par interim.

Section 1-3 : Madame Leslie SALATA, inspectrice du travail.

Section 1- 4 : Madame Valérie LABATUT, inspectrice du travail.

Section 1-5 : Madame Christine ONNEE, inspectrice du travail.

Section 1-6 : Madame Delphine SARRAZIN, inspectrice du travail, par interim.

Section 1-7 : Madame Samya KAMALI, inspectrice du travail.

Section 1-8 : Madame Suzanne BRUNELLI, inspectrice du travail.

### **Unité de contrôle n° 2**

Section 2-1 : Madame Caroline COLIN, inspectrice du travail.

Madame Caroline COLIN est également compétente pour le contrôle des établissements de transports routiers situés 26, quai Charles Pasqua à Levallois-Perret.

Section 2-2 : Monsieur Youssef CHEHADY, inspecteur du travail, par intérim.

Section 2-3 : Monsieur Théo NUGUES-SCHONFELD, inspecteur du travail.

Section 2-4 : Monsieur Farouk DJEBARA, inspecteur du travail.

Section 2-5 : Madame Manon DEMIGNE, inspectrice du travail.

Section 2-6 : Monsieur Nolit DASYLVA, inspecteur du travail.

Section 2-7 : Madame Marie-Agnès YAPO, inspectrice du travail, par intérim.

Section 2-8 : Madame Marie-Agnès YAPO, inspectrice du travail.

Section 2-9 : Madame Marjorie CARO, inspectrice du travail.

Section 2-10 : Monsieur Youssef CHEHADY, inspecteur du travail.

Section 2-11 : Monsieur William WYTS, directeur adjoint du travail, par intérim.

Section 2-12 : Madame Céline SUREAU, inspectrice du travail.

### **Unité de contrôle n° 3**

Section 3-1 : Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail.

Section 3-2 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail, par intérim.

Section 3-3 : Monsieur Ronan LE VERGE, inspecteur du travail.

Section 3-4 : Monsieur Guillaume THENOZ, inspecteur du travail.

Section 3-5 : Monsieur Didier HUSSON, inspecteur du travail. En cas d'empêchement, Madame Sylvie GUINOT, directrice adjointe du travail.

Section 3-6 : Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail.

Section 3-7 : Madame Stéphanie HUDE, inspectrice du travail.

Section 3-8 : Monsieur Frédéric PICARD, inspecteur du travail.

Section 3-9 : Monsieur Philippe GARNEAU, contrôleur du travail.

Madame Sylvie BOBIN, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 3-10 : Monsieur Gaspard CHEVRIER, inspecteur du travail.

Section 3-11 : Madame Stéphanie QUECHON, inspectrice du travail, par intérim.

Section 3-12 : Madame Jeanne GRAFFION, inspectrice du travail.

### **Unité de contrôle n° 4**

Section 4-1 : Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail, par intérim.

Section 4-2 : Madame Bénédicte MALAVASI, inspectrice du travail.

Section 4-3 : Madame Inès WERTHEIMER, inspectrice du travail, par interim.

Section 4-4 : Monsieur Jérémie SUSINI, inspecteur du travail.

Section 4-5 : Madame Martine JULAUD, inspectrice du travail.

Section 4-6 : Monsieur Camille ROCHEDREUX, inspecteur du travail.

Section 4-7 : Madame Anna TCHADJA-ADJE, inspectrice du travail.

Section 4-8 : Monsieur Richard BOUDET, inspecteur du travail, par interim.

Section 4-9 : Madame Inès WERTHEIMER, inspectrice du travail.

Section 4-10 : Madame Bénédicte MALAVASI, inspectrice du travail, par interim.

Section 4-11 : Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail.

Section 4-12 : Monsieur Richard BOUDET, inspecteur du travail.

Section 4-13 : Madame Aurélie LEHOUX, inspectrice du travail, par intérim.

#### **Unité de contrôle n° 5**

Section 5-1 : Monsieur Stéphane GRIMALDI, inspecteur du travail.

Section 5-2 : Monsieur Benoit CHOPPIN, inspecteur du travail.

Section 5-3 : Monsieur Gwendal HELARY, inspecteur du travail, par intérim.

Section 5-4 : Madame Alexia JOUZEL, inspectrice du travail.

Section 5-5 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail.

Monsieur Benoît CHOPPIN, inspecteur du travail, est chargé du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Il est en outre compétent sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires, par intérim.

Section 5-6 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail, par intérim.

Section 5-7 : Madame Audrey RAMASAWMY, contrôleur du travail. Madame Audrey RAMASAWMY est en outre compétente pour les chantiers de la section 5-1.

Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre, les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-8 : Madame Anne-Véronique PENSEREAU, inspectrice du travail.

Section 5-9 : Madame Francine LAURENT, inspectrice du travail.

Section 5-10 : Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail, par interim.

Madame Nathalie NAMPON, directrice adjointe du travail, par intérim est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés.

Elle est en outre compétente sur cette section pour prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'inspecteur du travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

Section 5-11 : Monsieur Gwendal HELARY, inspecteur du travail.

#### **Unité de contrôle n° 6**

Section 6-1 : Monsieur Joris MONIER, inspecteur du travail.

Section 6-2 : Madame Laure BONDUELLE, inspectrice du travail.

Section 6-3 : Monsieur Papa-Makhtar FALL, inspecteur du travail.

Section 6-4 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail, par interim.

Section 6-5 : Madame Laurence LEPROVOST, inspectrice du travail.

Section 6-6 : Monsieur William RICHTON, inspecteur du travail.

Section 6-7 : Monsieur Farid OUNISSI, inspecteur du travail.

Section 6-8 : Monsieur Gilles FERNANDES, inspecteur du travail.

Section 6-9 : Monsieur Hubert GOURDET, inspecteur du travail.

### **Unité de contrôle n° 7**

Section 7-1 : Madame Soizic DUPIRE, inspectrice du travail.

Section 7-2 : Madame Lise FRIQUET, inspectrice du travail.

Section 7-3 : Madame Anne Charlotte BONNEFONT, inspectrice du travail.

Section 7-4 : Madame Océane DELATTRE, inspectrice du travail.

Section 7-5 : Monsieur Jean-François GOS, inspecteur du travail.

Section 7-6 : Madame Sophie ALGALARRONDO, inspectrice du travail.

Section 7-7 : Monsieur Ludovic FOLY, inspecteur du travail.

Section 7-8 : Monsieur Norbert MAHON, inspecteur du travail.

Section 7-9 : Madame Mélina SIERRA, inspectrice du travail.

### **ARTICLE 3**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un directeur adjoint du travail, d'un inspecteur ou contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Intérim des directeurs-adjoints du travail et des inspecteurs du travail :

L'intérim d'un directeur-adjoint du travail ou d'un inspecteur du travail absent ou empêché sera prioritairement assuré par un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2, à défaut par un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1 et le cas échéant par un contrôleur du travail, tous deux chargés des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des contrôleurs du travail :

L'intérim d'un contrôleur du travail absent ou empêché sera assuré par un inspecteur du travail ou un contrôleur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail, en application de l'article 2. Lorsque l'intérim est assuré par un contrôleur du travail, les pouvoirs de décision administrative relevant de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont confiés à un inspecteur du travail chargé des actions d'inspection de la législation du travail dans les sections d'inspection du travail en application de l'article 2 ou à un responsable d'unité de contrôle désigné à l'article 1, auxquels le contrôle des établissements de plus de 50 salariés peut être confié.

#### **ARTICLE 4**

En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés à l'article 1, l'intérim est confié prioritairement à un autre responsable d'unité de contrôle désignés à l'article 1, à défaut à Monsieur Jérôme SAJOT, directeur du travail.

#### **ARTICLE 5**

Conformément aux dispositions de l'article R.8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1 et 2 participent, lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'Unité départementale de la DRIEETS à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

#### **ARTICLE 6**

La décision n° 2023-151 du 2 novembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis de l'Unité départementale des Hauts-de-Seine de la DRIEETS d'Ile-de-France est abrogée.

#### **ARTICLE 7**

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 12 décembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,



Gaëtan Rudant

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-11-00008

Décision n° 2023-192 du 11 décembre 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans  
les unités de contrôle et gestion des intérimis au  
sein de la direction départementale de l'emploi,  
du travail et des solidarités des Yvelines



**Décision n° 2023-192 du 11 décembre 2023  
portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim  
au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la région Ile-de-France,**

**Vu** le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

**Vu** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

**Vu** l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

**Vu** la décision n° 2021-25 du 01 avril 2021 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines,

**DÉCIDE**

**Article 1** : Sont nommés responsables d'unités de contrôle d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

- Unité de contrôle n°1 : Madame Laïla EL MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°2 : Monsieur Jacques POM, Inspecteur du Travail ;
- Unité de contrôle n°3 : poste vacant, l'intérim est assuré par Monsieur Michel BOURDON, Directeur Adjoint du Travail ;
- Unité de contrôle n°4 : Monsieur Michel BOURDON, Directeur Adjoint du Travail.

**Article 2** : Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10 1<sup>o</sup> du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

**1. Unité de contrôle n°1 :**

- Section 1 : Madame Radha GOURI, Inspectrice du Travail (à l'exception des carrières) ;  
Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'une carrière ;
- Section 2 : *section vacante* ; l'intérim est assuré :

- *Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail ;*
  - Section 3 : Madame Sandrine BERTINO, Contrôleur du Travail (à l'exception des carrières) ;  
Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;  
Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'une carrière ;
  - Section 4 : Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail ;
  - Section 5 : Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail ;
  - Section 6 : Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail ;
  - Section 7 : Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail ;
  - Section 8 : Monsieur Loïc ROLDAN, Inspecteur du travail, (à l'exception des carrières) ;  
Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'une carrière ;
  - Section 9 : Madame Brigitte MOMENCEAU, Inspectrice du Travail (à l'exception des carrières et des chantiers du BTP) ;  
Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'une carrière ;  
Madame Sandrine BERTINO, Contrôleur du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'un chantier du BTP sur les communes de Vaux-Sur-Seine, Carrières-Sous-Poissy, Chanteloup-Les-Vignes, Médan et Evécquemont ;  
Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'un chantier du BTP sur les communes de Triel-Sur-Seine et Vernouillet ;
  - Section 10 : section vacante, l'intérim est assuré par :  
*Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail ;*
  - Section 11 : Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail ;
2. **Unité de contrôle n°2** :
- Section 1 : Monsieur Florian TABUTEAU, Inspecteur du travail ;
  - Section 2 : Madame Béatrice HENRY, Inspectrice du Travail ;
  - Section 3 : Madame Catherine PAGAN, Inspectrice du travail ;
  - Section 4 : Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail ;
  - Section 5 : Monsieur Frank GALEA, Contrôleur du Travail ;  
Madame Catherine BOUGIE, Directrice Adjointe du Travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;
  - Section 6 : Madame Karine TURQUER, Contrôleur du Travail (à l'exception des établissements d'au moins 50 salariés) ;  
Madame Béatrice HENRY, Inspectrice du Travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés ; elle est en outre habilitée sur cette section à prendre les décisions administratives relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;
  - Section 7 : section vacante ; l'intérim est assuré par :  
*Monsieur Jacques POM, Inspecteur du Travail ;*
  - Section 8 : section vacante ; l'intérim est assuré par :
    - *Madame Karine TURQUER, Contrôleur du Travail (à l'exception des établissements d'au moins 50 salariés) ;*
    - *Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail, est chargée du contrôle des établissements d'au moins 50 salariés ; elle est en outre habilitée sur cette section à prendre les décisions administratives relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;*
3. **Unité de contrôle n°3** :
- Section 1 : Madame Chloé MARIE, Inspectrice du travail ;
  - Section 2 : Madame Marie-Christine JOURDE, Inspectrice du Travail ;
  - Section 3 : Monsieur Ronel CHOUT, Inspecteur du Travail ;
  - Section 4 : Madame Catherine BOUGIE, Directrice Adjointe du Travail (à l'exception des chantiers du BTP) ;  
Monsieur Michel BOURDON, Directeur Adjoint du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'un chantier du BTP ;
  - Section 5 : Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail ;
  - Section 6 : section vacante, l'intérim est assuré par :
    - *Monsieur Ronel CHOUT, Inspecteur du Travail, à l'exception des établissements relevant du secteur agricole ;*
    - *Monsieur Michel BOURDON, Directeur Adjoint du Travail, pour les établissements relevant du secteur agricole ;*
  - Section 7 : Monsieur Guillaume LETERREUX, Inspecteur du Travail ;
  - Section 8 : Madame Marina BARBIER, Inspectrice du Travail ;
  - Section 9 : Madame Virginie PETIT, Inspectrice du Travail ;

#### 4. Unité de contrôle n°4 :

- Section 1 : Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;
- Section 2 : Madame Valérie SOLERANSKI, Inspectrice du Travail ;
- Section 3 : Madame Brigitte BENOIT, Contrôleur du Travail ;  
Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;
- Section 4 : *section vacante, l'intérim est assuré par :*  
Madame Valérie SOLERANSKI, Inspectrice du Travail ;
- Section 5 : *section vacante, l'intérim est assuré par :*  
Madame Nadège CLAUDE, Inspectrice du Travail ;
- Section 6 : *section vacante, l'intérim est assuré par :*  
Monsieur Florian TABUTEAU, Inspecteur du Travail ;
- Section 7 : Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail ;
- Section 8 : *section vacante, l'intérim est assuré par :*  
Monsieur Michel BOURDON, Directeur Adjoint du Travail ;
- Section 9 : Madame Armelle COLLIGNON, Inspectrice du Travail ;
- Section 10 : Madame Nadège CLAUDE, Inspectrice du Travail.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Unité de contrôle n°1 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché peut être assuré par un autre inspecteur de l'unité de contrôle n°1 ou à défaut par le responsable de l'unité de contrôle de l'UC1 et le cas échéant par un contrôleur de l'unité de contrôle n°1 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail :

L'intérim d'un Contrôleur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché sera assuré par un autre contrôleur de l'unité de contrôle n°1 et le cas échéant par un inspecteur de l'unité de contrôle n°1.

- Unité de contrôle n° 2, 3 et 4 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail des unités de contrôle 2, 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre inspecteur de la même unité de contrôle, à défaut par un inspecteur de l'une des deux autres unités de contrôle ou par l'un des responsables des unités de contrôle des UC 2, UC3 ou UC4 et le cas échéant par un Contrôleur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail:

L'intérim d'un Contrôleur du Travail des unités de contrôle 2 ; 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre contrôleur de la même unité de contrôle, à défaut par un contrôleur de l'une des deux autres unités de contrôle et le cas échéant par un Inspecteur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle.

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés aux articles 1 et 2 ci-dessus, l'intérim sera assuré par l'un des trois autres responsables d'Unité de Contrôle de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

**Article 5** : La décision n° 2023-122 du 27 septembre 2023 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimaires de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines est abrogée.

La présente décision est applicable à compter de sa publication.

**Article 6** : Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 11 décembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie,  
de l'emploi, du travail et des solidarités  
de la région Ile-de-France



Gaëtan Rudant

Rectorat de l'académie de Versailles

IDF-2023-12-01-00009

Arrêté portant nomination du Directeur du GIP  
FCIP

## ARRÊTÉ

### Nomination du Directeur du GIP FCIP

\*\*\*\*\*

#### **Le Recteur de l'académie de Versailles,**

Le recteur de l'académie de Versailles, président du groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) de l'académie de Versailles,

- VU** les articles 98 à 122 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, créant un statut commun des groupements d'intérêt public ;
- VU** la loi du 5 septembre 2018, pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- VU** le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux gouvernements d'intérêt public ;
- VU** le décret 2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;
- VU** la circulaire MENE1311170C parue au BO n°20 du 16 mai 2013 relative à l'organisation et fonctionnement des GIP FCIP
- VU** la convention constitutive modifiée du GIP FCIP de l'académie de Versailles, approuvée par le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris, le 30 octobre 2013 ;
- VU** le règlement intérieur du GIP FCIP.

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

A compter du 1er décembre 2023, Monsieur Frédéric GUINEPAIN, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue, est chargé des fonctions de directeur du GIP FCIP de l'académie de Versailles.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Samar ACHKAR en qualité de Directrice du GIP FCIP par intérim.

### **ARTICLE 2**

Le directeur du GIP FCIP assure le fonctionnement du groupement sous l'autorité du conseil d'administration et selon les conditions fixées par l'article 21 de la convention constitutive.

Fait à Versailles, le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

**Signé**

Etienne CHAMPION